



MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENTS DES ROUTES EN INTERVENTION

► RESPECTONS LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ :

RALENTIR ET S'ÉCARTER AU MAXIMUM





Le corridor de sécurité : qu'est-ce que c'est ?

Inscrite dans le code de la route, cette règle impose aux conducteurs **d'adapter leur comportement à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention** :

- en **ralentissant** ;
- si possible, **en changeant de voie** ;
- sinon, en **s'écartant au maximum**.

Le non-respect de ces consignes est passible d'une contravention de 4^e classe (135€ d'amende).



Règle non-respectée = graves conséquences

Chaque année, des agents des routes sont victimes d'accidents graves ou mortels en travaillant pour votre sécurité.

La plupart de ces accidents sont dus à des **comportements inadaptés ou un manque d'attention de la part des usagers de la route**.



Les agents des routes interviennent tous les jours pour votre sécurité

9 000 agents travaillent chaque jour sur le réseau routier et autoroutier de l'État pour la sécurité des automobilistes.

365 jours par an et 24 heures sur 24, ils balisent les chantiers, entretiennent le réseau, sécurisent des zones d'incidents ou assurent la viabilité hivernale.

Ils effectuent près de 800 000 interventions par an.

**Alors pour les voir à temps,
soyez toujours attentifs au volant**

- ✓ Ne vous laissez pas distraire (téléphones, écrans).
- ✓ Ne roulez jamais sur la **bande d'arrêt d'urgence**.
- ✓ Respectez la **distance de sécurité** avec le véhicule qui vous précède.

**Et quand vous les voyez :
respectez le corridor de sécurité !**



Pour en savoir plus